AVIS PUBLIC



Demande de démolition partielle 2021-54

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes de permis de démolition tiendra une séance le **5 octobre 2021** au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, à 19h, afin de statuer conformément au Règlement 502 – Règlement sur la démolition d'immeubles, sur la demande ayant trait à l'immeuble suivant :

2860, BOULEVARD PERROT

Un document explicatif de la demande peut être consulté sur le site internet de la Ville dans la section Avis publics.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette rencontre du comité d'étude des demandes de permis de démolition.

En vertu des dispositions de l'arrêté ministériel no 2021-054 du 16 juillet 2021, une consultation écrite est aussi tenue à compter de ce jour concernant la demande de démolition no 2021-54. Toute personne qui veut s'opposer à la démolition dudit immeuble doit, avant la séance du comité de démolition, faire connaître en personne ou par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4 ou par courriel à l'adresse suivante : cfpesant@ndip.org en spécifiant bien le numéro de la demande de démolition ou l'adresse visée.

FAIT À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 17 SEPTEMBRE 2021.

Me Catherine Fortier-Pesant Greffière